



FDVA-2 campagne 2021

Annexe à la note régionale Occitanie

Priorités du département du Tarn

En complément de la note régionale, une priorité sera donnée :

- aux associations qui offrent **un appui et un accompagnement** à toutes les associations locales et à leurs bénévoles ;
- aux projets qui favorisent les **coopérations et mutualisations** entre associations, y compris intersectorielles ;
- aux **associations n'ayant pas bénéficié d'une subvention FDVA-2 en 2020**
- Aux associations qui **déposent 1 seul dossier** (FG ou NP) – Aux associations qui déposeraient 2 dossiers leur sera alors demandé de prioriser leurs demandes.
- au fonctionnement des associations et aux projets qui **favorisent l'engagement bénévole** ;
- au fonctionnement des associations ne disposant **pas ou peu de subventions** publiques.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la **diversité** géographique et sectorielle des dossiers retenus.

Il est à noter qu'il n'y a pas cette année de montant minimum à la demande de subvention FDVA-2

Les dossiers de demande de subvention, et toutes les pièces jointes, devront être déposés en ligne sur COMPTE ASSO : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Dirigeants associatifs
Faites vous aider pour déposer vos dossiers
Appelez les CRIB

Le «service départemental jeunesse, engagement et sports» de la DSDEN du Tarn et les centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) du Tarn sont à votre disposition pour vous informer et vous accompagner :

Service JES : 05 81 27 53 62 / 07.88.20.27.07 - ddcspp-vieassociative@tarn.gouv.fr

CRIB – CDOS Albi : 06.70.50.58.27 – cedric.muzac@cdostarn.fr

CRIB – OMEPS Castres : 07.81.92.98.25 – cribtarnsud@omeps-castres.fr

CRIB – UPT Albi / Castres : 06.52.59.60.84 – crib81.upt@gmail.com

CRIB – rESSources Albi : 09.71.26.33.03 – 06.71.06.27.62 – infos@ressourcestarn.fr